



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

DISPOSITIF DE L'U.E.

Promotion des filières agricoles de qualité

Publics concernés

Association , Entreprise , Organisation professionnelle

Domaines secondaires

Agroalimentaire , Agriculture , Filières

Date de fin de publication

23 février 2026

Votre structure réalise des actions de promotion pour les produits sous Signe Officiels de l'Origine et de la Qualité (SIQO) : l'appel à projets FEADER « Promotion des filières agricoles de qualité 2026 » vous permet de présenter votre programme d'actions pour bénéficier d'un soutien de la Région.

Échéances

Date limite fin de dépôt des dossiers : 23 février 2026

Objectifs

Accompagner les filières de la Nouvelle-Aquitaine tout en répondant aux besoins de la société, des consommateurs et du marché via une politique de développement de la qualité et de promotion des produits agricoles et denrées alimentaires.

Bénéficiaires

Les Organismes de Défense et de Gestion (ODG) des Signes Officiels de Qualité et d'Origine (SIQO) ainsi que leurs regroupements ;
Les interprofessions ;
Les groupements réunissant majoritairement des opérateurs de l'agriculture biologique (AB).

Montant

Montant maximum de dépenses éligibles par projet, option de coûts simplifiés (OCS) incluse.

- 125 000 € HT pour la promotion **d'un** produit sous SIQO (hors AB) ;
- 250 000 € HT pour la promotion de l'agriculture biologique (au moins **d'un** produit en AB) ou **de deux ou trois** produits sous SIQO (hors AB) ;
- 400 000 € HT pour la promotion **de quatre** produits sous SIQO **et plus**.

Taux maximum d'aide publique : 70 %

Critères de sélection

- Principe 1 : démarche multi SIQO et valorisation de démarches territoriales multiproduits ;
- Principe 2 : stratégie de communication ;
- Principe 3 : adéquation avec la politique régionale.

Le détail de la grille de sélection se trouve en page 8 de l'appel à projets à télécharger ci-dessous.

Sont éligibles uniquement les frais externes, c'est-à-dire ceux faisant l'objet d'une facturation au bénéficiaire de l'aide, soit :

- L'organisation ou la participation à des salons professionnels ou grand public ;
- L'organisation de campagnes de communication sur divers canaux ;
- Le soutien à l'animation sur lieux de vente ou lors d'évènements réalisée par des producteurs ou des professionnels ;
- Les goodies ;
- Les produits de dégustation ;
- Le soutien à la conception liée à la création ou à la refonte d'un site internet non marchand.

Sont inéligibles :

- Les actions de promotion destinées à des pays tiers (hors périmètre du marché intérieur européen) ;
- Les frais de réception dont les buffets ;
- Les prix pour les lauréats des concours, les cadeaux ;
- Les coûts de transports des animaux ;
- Les frais de maintenance des sites Internet ;
- Les panneaux de ferme de toute nature et autres outils de promotion individuels ;
- Les charges de structures ;

Les frais de personnel de la structure ;
Les frais réels et défraiemt (hébergement, restauration, péage, carburant...).

Comment faire ma demande ?

Les modalités de dépôt des demandes figurent page 9 de l'appel à projets à télécharger ci-dessous.

Les dossiers de candidature et annexes (présentation du projet, dépenses prévisionnelles) sont à télécharger sur le site : [Europe en Nouvelle-Aquitaine](#).

Correspondants

Service Relation aux usagers

0549384938

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption